



---

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA QUALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL ET EN FAVEUR DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE.**

---

**POLITIQUE DE GESTION INTÉGRÉ**

La NUOVI ORIZZONTI, Société Coopérative Sociale est consciente de l'importance et de la nécessité de recourir à un Système de Gestion Intégré en faveur de la qualité, de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail ainsi qu'en faveur de la responsabilité sociale, reconnu au niveau international, afin de poursuivre sa mission « d'entreprise sociale » dans le secteur des services d'intégration professionnelle de personnes souffrant d'un handicap, comme le nettoyage (institutionnel et hospitalier), l'entretien des espaces verts, les services auxiliaires aux activités d'enseignement, les centres d'appels et les services d'entretien global, le portage et l'archivage logistique, et, avec la fusion avec la coopérative sociale Alveare type A, le service d'accueil des mineurs en difficulté. Pour cela, notre société œuvre pour créer les meilleures conditions de travail envers ses associés et ses employés en unissant les pratiques de l'éthique de la responsabilité et socialité avec la qualité des services fournis et la sécurité des conditions de travail de son personnel.

Le choix d'adopter un Système INTÉGRÉ conforme aux Normes citées ci-dessus, est né de l'exigence de réglementer de façon claire et sans ambiguïté le déroulement de notre travail, grâce à un document de référence (le Manuel pour la gestion intégrée), qui permettra d'optimiser l'organisation des ressources et d'établir des objectifs de qualité finalisés à réduire le plus possible l'existence de situations et conditions de non-conformité dans nos rapports avec nos clients, nos usagers et avec nos employés.

Un autre but essentiel de la Direction de NUOVI ORIZZONTI, Société Coopérative Sociale, est celui de réaliser un système de gestion qui élimine ou réduise les risques pour les employés et les autres parties intéressées, système qui, mis en œuvre de manière appropriée, préserve et améliore les prestations grâce à la diffusion de la Politique de la société visant la sécurité, la culture de la sécurité, de la qualité et de l'environnement aux personnes qui travaillent dans l'organisation.

En outre, on ne doit pas négliger la potentialité d'expansion sur le marché, que l'on retiendra possible en conséquence surtout du renforcement de l'image actuelle de l'organisation, due à l'obtention de la certification selon la Norme UNI EN ISO 9001:2015 la Norme UNI EN ISO 14001:2015, la Norme UNI ISO 45001, la Norme UNI EN ISO 18295:2018 et SA8000:2014.

Si l'on considère enfin que le respect des normes obligatoires qui concernent l'environnement, la OH&S et la responsabilité sociale sont une condition préalable essentielle et indispensable pour l'application d'un Système de Gestion intégré et vu que notre organisation a déjà pourvu à vérifier l'existence de cette condition préalable, la direction a établi des objectifs spécifiques en faveur de la qualité, de l'environnement, de la sécurité et en faveur de la responsabilité sociale, compte tenu des conditions suivantes :

- Environnement de l'entreprise
- Direction, politique et responsabilité
- Processus pour planifier et examiner les risques et les opportunités
- Processus concernant les clients, les produits et les services
- Processus d'évaluation des prestations
- Processus pour l'amélioration



---

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA QUALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL ET EN FAVEUR DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE.**

---

- **POLITIQUE EN FAVEUR DE LA QUALITÉ**

**Objectifs en faveur de la qualité**

- Satisfaire les besoins et les attentes des Clients et des Usagers des services.
- Garantir constamment un niveau adéquat de formation du personnel qui permette une amélioration continue de la prestation du service.
- Monitoring de tous les processus pour déceler les actions éventuelles d'amélioration ;
- Impliquer tout le personnel dans les processus d'amélioration continue de la qualité.

**Engagements en faveur de la qualité**

- Appliquer le système de gestion à travers un processus continu d'ajustement aux standards et un monitoring continu des activités et des résultats, en adoptant, en tant que principe directeur, le concept d'amélioration continue ;
- Documenter, mettre en œuvre, faire vivre, communiquer et rendre accessible la politique concernant la qualité à toutes les parties intéressées internes et externes ;
- Respecter la législation actuellement en vigueur.



---

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA QUALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL ET EN FAVEUR DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE.**

---

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ**

**Objectifs en faveur de la sécurité :**

- Diminuer et éliminer d'éventuels accidents du travail et maladies professionnelles.
- Améliorer la gestion des risques ;
- Garantir constamment un niveau adéquat de formation ;
- Réduire les causes réelles et potentielles d'accident ;
- Contrôler d'une manière opportune le respect de l'exécution de la loi ;
- Faire en sorte grâce à des réunions portant sur la sécurité et la santé que la communication entre l'entreprise et les employés soit continue et efficace ;
- Améliorer le monitoring du niveau de contrôle du risque pour le restreindre grâce à des actions d'optimisation continues.

**Engagements en faveur de la sécurité :**

- Respecter la législation qui est applicable aujourd'hui en matière de Sécurité et de Santé au travail et vérifier sa mise à jour constante.
- Respecter les exigences prévues par la norme UNI ISO 45001.
- Mettre à disposition toutes les ressources humaines, matérielles, financières et instrumentales nécessaires.
- Rappeler à toute l'organisation l'importance des exigences de sécurité et de santé que prévoit le système développé de la gestion de la sécurité, des exigences légales et réglementaires.
- Établir des objectifs mesurables et des indications à même de tenir constamment sous contrôle la capacité du système afin qu'elle atteigne les objectifs initiaux prévus.
- Communiquer la Politique de la Sécurité et les objectifs annuels aux employés, à chacun selon ses mansions et compétences lors de réunions qui touchent tout le personnel de façon à ce que ce dernier soit mis au courant et que les contenus soient compris et soutenus à tous les niveaux.
- Considérer le Système de gestion de la Sécurité en tant que partie intégrante de la gestion entrepreneuriale.
- Faire en sorte que les employés soient sensibilisés et formés aussi à travers leurs représentants pour la sécurité.
- Réexaminer périodiquement la politique et le système de gestion mis en œuvre.



---

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA QUALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL ET EN FAVEUR DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE.**

---

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE**

**Objectifs en faveur de la responsabilité sociale**

- Soutenir l'importance des valeurs d'éthique entrepreneuriale, soit dans une optique purement interne, avec l'objectif de développer un environnement responsable sous réserve de la législation locale et supranationale ainsi que celle des droits de l'homme.
- Garantir la satisfaction des employés à travers une amélioration continue des conditions de travail en respectant les principes de responsabilité sociale et en valorisant les ressources humaines grâce à l'attention aux aspects juridiques liés à la sécurité personnelle et à l'environnement professionnel, en conformité aux normes en vigueur concernant le personnel, la détection et la gestion constante des suggestions et des causes du mécontentement. Garantir l'adoption de comportements antidiscriminatoires.
- Impliquer tout le personnel dans les processus d'amélioration continue de la sécurité et de la responsabilité sociale

**Engagements en faveur de la Responsabilité sociale :**

- Se conformer à toutes les exigences du Standard SA8000 et à respecter les instruments internationaux, les éléments Normatifs et leur interprétation et à se conformer aux lois nationales en vigueur, aux lois qui s'appliquent aux secteurs d'activité spécifiques, à respecter les principes des Conventions ILO citées ci-dessous.
- Développer la politique entrepreneuriale de façon transparente avec les clients, les fournisseurs, les sous-traitants et les sous-fournisseurs.
- Respecter les conditions prescriptives de la Norme SA8000 concernant le travail des Enfants, le travail forcé, la santé et la sécurité, la liberté d'association et de négociation collective, la discrimination, les procédures disciplinaires, les horaires de travail, les rémunérations, le système de gestion. Nuovi Orizzonti, s'engage notamment afin que, tant dans l'environnement du lieu de travail à l'intérieur que dans la chaîne d'approvisionnement, on observe les conditions suivantes :
  - Garantir le respect et la liberté et la dignité de l'homme.
  - Il est interdit de recourir à n'importe quelle forme de contrainte physique, corporelle ou mentale, aux offenses verbales ou à tout type d'offense contre la dignité de qui que ce soit.
  - Le soutien, le respect et la défense des droits de l'homme reconnus au niveau international sont garantis.
  - Le travail des enfants ne sera aucunement employé dans nos activités professionnelles.



---

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA QUALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL ET EN FAVEUR DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE.**

---

- Au cas où l'organisation devrait faire appel auprès de son siège ou de ses fournisseurs, de jeunes employés, elle devrait, de toute façon, leur assurer la possibilité de fréquenter l'école de manière à ce que le temps consacré à l'école, le travail et les déplacements ne dépassent pas la durée totale de 10 heures par jour.
- L'emploi de main d'œuvre enfantine ne doit, en aucun cas, ni représenter un moyen d'exploitation économique, ni exposer les enfants à des risques liés à la leur santé et sécurité ni porter atteinte à leur développement physique, mental, spirituel, moral et social.-
- L'organisation ne recourt ni au travail obligatoire ni forcé
- Il est interdit d'employer le personnel contre la propre volonté ou recourir à toute forme de travail sous la menace de contrainte.
- L'organisation développe et met à disposition une place de travail sûre et saine, se référant à une évaluation et gestion des risques et à un programme adéquat de formation.
- Respect du droit de liberté syndicale et de négociation collective
- Aucun obstacle à l'élection de représentants syndicaux ou à l'inscription du personnel à des organisations syndicales.
- On ne doit absolument pas discriminer les représentants syndicaux.
- L'organisation facilite des consultations régulières pour affronter des questions critiques.
- Le personnel a droit à un salaire digne et à un horaire correct.
- L'organisation garantit l'attribution de la rémunération prévue par la législation en vigueur, intégrée par la négociation collective entrepreneuriale, qui répond aux besoins essentiels des employés et qui de plus fournit un salaire discrétionnaire, et assure ainsi une vie décente à toutes leurs familles.
- Le travail ne doit pas dépasser 48 heures par semaine, y compris les heures supplémentaires qui seront effectuées seulement dans des cas exceptionnels . De toute manière, l'organisation devra garantir un jour de repos par semaine.
- Les femmes et les hommes ont droit au même salaire et toute discrimination doit être exclue.
- Toute forme de manque d'équité qui porte préjudice à l'égalité de salaire entre hommes et femmes qui occupent le même emploi est interdite. Le droit à l'égalité de salaire doit être respecté lors du recrutement ou démission, dans le cas de promotion ou de formation.



---

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA QUALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL ET EN FAVEUR DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE.**

---

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE**

- Toute forme de discrimination est interdite, y compris l'exclusion ou la préférence fondée sur la race, le sexe, l'âge, la religion, l'opinion politique, la nationalité ou la classe sociale.
- L'organisation s'assure que la composition de la rémunération ainsi que des avantages soit réglementée et précisée clairement et que le salaire soit octroyé en pleine conformité selon la loi en vigueur
- L'organisation s'engage à un développement économique, environnemental, social et éducatif.
- L'organisation définit et met à jour continuellement cette « Politique en faveur de la Responsabilité Sociale » et applique et respecte toutes les conditions de la norme SA8000 ainsi que toutes les normes nationales et internationales relatives.
- L'organisation définit, de façon claire et documentée ; les rôles, les responsabilités et les cadres de son personnel
- L'organisation examine périodiquement l'efficacité du système et apporte, si c'est nécessaire, des actions correctives ou préventives ayant comme optique une amélioration continue.
- L'organisation documente les prestations qui répondent à toutes les exigences de la norme, à travers des registres appropriés et des communications des résultats tant à l'intérieur de l'entreprise qu'aux autres parties intéressées.
- L'organisation s'assure que tout le personnel reçoive une formation adéquate sur les exigences de la norme et qu'un système de monitoring de l'efficacité du système soit défini.
- L'organisation sélectionne et valide les fournisseurs sur la base de leur capacité aux exigences de la norme.
- L'organisation planifie et applique les actions correctives appropriées à la suite de l'identification de non-conformité.
- L'organisation s'engage à assurer un environnement de travail dans lequel les travailleurs puissent exprimer librement leurs critiques.
- C'est à toutes les parties intéressées de manière claire et transparente, par le biais du Bilan annuel, que l'organisation communique les prestations de l'entreprise en ce qui concerne les aspects de la Responsabilité Sociale ( travail des Enfants, travail obligatoire et forcé , santé et sécurité sur le travail, liberté d'association et de négociation collective, discrimination, procédures disciplinaires, horaire de travail et critères en matière de rémunération.



---

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA QUALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL ET EN FAVEUR DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE.**

---

**POLITIQUE DES ACHATS**

Nuovi Orizzonti entend instaurer des rapports de collaboration avec ses fournisseurs en adoptant des comportements éthiques basés sur des principes de loyauté, de fiabilité et transparence.

Nuovi Orizzonti lance un certain nombre d'actions pour favoriser et partager les principes de la Politique liée à la Responsabilité Sociale SA8000 :

- promouvoir l'adhésion aux principes de Responsabilité Sociale et supporter les entreprises qui veulent y adhérer ;
- organiser des réunions de renseignements qui s'adressent aux entreprises pour favoriser l'adhésion à la Responsabilité Sociale ;
- informer, comme prévu, sur la Responsabilité Sociale, le bilan social, le code éthique, les certifications environnementales.

Nuovi Orizzonti, consciente du fait que son image dans le domaine de la Responsabilité Sociale par rapport aux parties prenantes peut être compromise par des actions non-correctes qu'adopteraient des Partenaires et des fournisseurs, agira en pleine transparence

**POLITIQUE DU PERSONNEL**

Nuovi Orizzonti, respecte la législation locale et nationale ainsi que les normes internationales concernant les droits de l'homme et du travail, afin de favoriser et protéger son personnel qui est sous sa sphère de contrôle et d'influence.

Dans le respect des normes en vigueur en matière de travail, en cohérence avec la négociation nationale et la Politique de Responsabilité Sociale SA8000 de cette dernière, l'organisation adopte cette Politique du Personnel caractérisée par :

- attention envers les employés et les collaborateurs et engagement à leur offrir une opportunité d'épanouissement personnel et professionnel, en valorisant leurs compétences et capacités et en développant leurs potentialités aussi ;
- respect des valeurs et protection des droits dont celui du droit à la protection des données à caractère personnel.

Le personnel est recruté avec un contrat de travail régulier, étant donné qu'aucune forme de travail irrégulier, d'exploitation, de travail obligatoire et forcé et enfantin ne sera tolérée.

La communication avec les collaborateurs sera fondée sur la transparence, la clarté, l'exhaustivité.

Nuovi Orizzonti garantit l'exactitude et l'impartialité du processus de sélection et recrutement du personnel

Les politiques de rémunération et d'encouragement ont pour but de garantir les niveaux de rémunération sur la base du principe d'égalité de position et de responsabilité.

Afin de concilier les charges du travail avec les exigences familiales et personnelles, les employés peuvent jouir d'horaires de travail flexible et part-time tout en respectant les règles contractuelles prévues, compte tenu des exigences du service.



---

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA QUALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL ET EN FAVEUR DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE.**

---

Les politiques de rémunération et d'encouragement ont pour but de garantir les niveaux de rémunération sur la base du principe d'égalité de position et de responsabilité.

Afin de concilier les charges du travail avec les exigences familiales et personnelles, les employés peuvent jouir d'horaires de travail flexible et part-time tout en respectant les règles contractuelles prévues, compte tenu des exigences du service.

Les absences rémunérées que la loi, les contrats collectifs nationaux et les contrats de l'entreprise prévoient sont reconnues pour le mariage, le décès d'un proche, la grossesse, les femmes allaitantes, les congés de maternité /paternité, les maladies des enfants, les visites médicales et les analyses cliniques, les études, l'assistance aux proches handicapés et le don du sang.

Afin de moduler ultérieurement la flexibilité du travail, des congés rémunérés et/ ou une récupération des heures perdues peuvent être accordés compatiblement avec les exigences de l'organisation et de la production de l'entreprise. En outre, des périodes de congé sans solde sont reconnues en cas de motifs personnels ou familiaux fondés. On accorde aussi une période de congé sans solde pour de graves motifs relatifs à la situation personnelle.

La formation, la mise à jour professionnelle et l'échange de connaissances sont des éléments fondamentaux pour soutenir le processus stratégique et productif, le développement du système - culture et d'organisation

Nuovi Orizzonti garantit à ses employés et collaborateurs des conditions de travail qui respectent la dignité de l'homme dans des environnements de travail, sains, sûrs, protégés et conformes aux normes actuellement en vigueur en matière de sécurité et de santé. Une toute particulière attention est réservée aux femmes enceintes, aux mères et aux travailleurs handicapés.

Nuovi Orizzonti évalue les risques et identifie les causes qui déterminent le stress lié au travail, pour prévenir ce dernier, on a prévu les mesures suivantes : cours de formation, workshop, études d'opinion, équipes spéciales, réduction des heures supplémentaires, flexibilité des horaires de travail et interventions dans notre Siege Social pour garder l'organisation des lieux de travail apte à protéger au mieux la sécurité des travailleurs, pour rendre les conditions de travail plus confortables.



---

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA QUALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL ET EN FAVEUR DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE.**

---

**POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

**Objectifs en faveur de l'environnement :**

- Réduire la consommation des ressources énergétiques
- Communiquer au public les renseignements nécessaires pour comprendre les effets des activités de l'entreprise sur l'environnement et pour cela poursuivre un dialogue ouvert ;
- Promouvoir la responsabilité des employés de tout niveau envers la protection de l'environnement et réaliser des programmes d'information et formation du personnel ;
- Assurer la coopération avec les autorités publiques ;
- Connaître la gestion environnementale de ses fournisseurs ;
- Évaluer l'introduction dans le processus de production de matières premières et auxiliaires qui aient une meilleure compatibilité environnementale par rapport à celle qui est actuellement en fonction ;
- Évaluer en avance les impacts sur l'environnement des nouveaux processus et des modifications des impacts existants ;
- Contrôler et réduire la production d'émissions polluantes dans l'atmosphère ;
- Améliorer la gestion des déchets produits ;
- Adopter les mesures nécessaires pour réduire les impacts sur l'environnement liés à des situations d'urgence ;
- Contrôler les coûts environnementaux.

**ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

Par rapport à la nature et aux dimensions des engagements des impacts environnementaux qui dérivent des activités que NUOVI ORIZZONTI développe, la Direction s'engage à :

- Prévenir la pollution de l'environnement sous toutes ses formes
- Respecter les prescriptions légales applicables qui concernent les aspects de cette dernière sur l'environnement
- Respecter les prescriptions souscrites qui concernent les aspects de notre organisation sur l'environnement
- Améliorer de façon continue la performance environnementale de notre organisation sur l'environnement



---

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA QUALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL ET EN FAVEUR DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE.**

---

**POLITIQUE POUR LA GESTION DU CENTRE D'APPEL**

**Objectif en faveur de la gestion du Centre d'Appel**

Les Centres d'Appel que NUOVI ORIZZONTI a projetés devront focaliser l'attention sur les aspects suivants :

- a) Processus (Flux)
- b) Ressources humaines (Sélection, Formation, organisation)
- c) Technologie (Télé communications et Informations Technologie)
- d) SLA (service level agreement= accord de niveau de service))

ayant l'objectif d'optimiser la satisfaction des clients

garantir la gestion de la confidentialité et du programme d'opérativité continue

garantir et planifier une gestion efficace des ressources humaines

conseiller l'organisation du client concernant les services octroyés pour :

- a) objet du service
- b) type de canaux et détails d'accès du client
- c) jours et horaires de travail
- d) éventuels coûts exigibles
- e) conditions pour l'accès au service

**Engagements en faveur de la gestion du Centre d'Appel**

En ce qui concerne la Gestion du Centre d'Appel ,NUOVI ORIZZONTI s'engage à :

- Mettre en œuvre un système de gestion qui permette un progrès continu d'ajustement aux standards et à un monitoring continu des activités et des résultats ;
- Documenter, appliquer, communiquer et rendre accessible la stratégie et la politique adoptée pour la gestion du centre d'appel ;
- À appliquer une architecture infrastructurelle adéquate et actualisée qui tienne compte des nouveautés concernant l'information et la technologie
- Hautes compétences et formation continue du personnel alors employé
- Respecter la législation actuellement applicable




---

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA QUALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL ET EN FAVEUR DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE.**

---

**POLITIQUE ET PLANIFICATION DU SYSTÈME DE GESTION INTÉGRÉ**

Le Président du CDA avec l'appui des représentants de la direction pour la responsabilité sociale, la sécurité, l'environnement et la qualité, l'employeur délégué à la sécurité, s'assure à travers :

- Le réexamen de la direction
- Le Bilan Social
- La réunion annuelle énoncée à l'article.35 du décret-loi 81/08

que la Politique pour la Qualité, l'environnement, la Sécurité sur le travail et la Responsabilité sociale :

- a) Soit appropriée aux buts de l'organisation ;
- b) Inclue l'engagement au respect des conditions et une amélioration continue ;
- c) Ait un cadre de référence pour définir et réexaminer les objectifs prévus ;
- d) Soit signalée et comprise à tous les niveaux de l'organisation

Le président du CDA établit les objectifs en faveur de la qualité, la sécurité et la responsabilité sociale pour toutes les fonctions de NUOVI ORIZZONTI et formule alors des plans spécifiques d'objectifs d'amélioration.

Cette politique :

- ✚ est disponible sur support papier pour les tiers qui en fassent demande auprès de notre service auprès de NUOVI ORIZZONTI et elle est publiée sur le réseau intranet et sur le site de la coopérative ;
- ✚ elle est expédiée via poste, fax ou e-mail à tous ceux qui en font demande autrement.

**PLAINTES OU SUGGESTIONS**

Les travailleurs peuvent envoyer leur réclamation sous forme anonyme, à la certification aussi :

**RINA S.p.A** Via CORSICA , 12 16128 Genova , Italie ou à **SAAS**, Social Accountability 8000

e Mail :

[SA8000@rina.org](mailto:SA8000@rina.org)

[saas@saasaccreditation.org](mailto:saas@saasaccreditation.org)

<b>Rev. 09 del 04/07/22</b>	<p><b>Préparé</b> ( La Responsable du Système de Gestion Intégré et les Représentants de la Direction pour l'ISO 9001 / ISO 14001/ISO18295/SA8000/ISO45001/10928)</p> <p>Paola Cortiglioni</p>	<p><b>Vérfié e Approuvé</b></p> <p>Le Vice Président du Conseil d'Administration Procureur spécial</p> <p>Emanuele Santini</p>
-----------------------------	--	--